

• TA ADJAENES 1^{ère} classe

- Mode de recrutement 1^{er} grade
si recrutement par concours, concours réservé,
examen professionnel, certificat de capacité : 10 points
- Ancienneté Education nationale
(comprend services auxiliaires validés ou non validés) : 1 point/ an
- Ancienneté générale des services : 0,5 point / an
- Ancienneté de corps : 1 point / an
- Avis du chef d'établissement ou du chef de service
Exceptionnel = 30 points
Favorable = 20 points
Défavorable = bloquant

Les avis exceptionnels et défavorables devront être accompagnés d'un rapport.

- Bonification de 10 points le parcours de carrière des agents ayant atteint l'échelon terminal du grade d'AASD 2^{ème} classe (11^{ème} depuis au moins 3 ans) sauf en cas d'avis défavorable du chef de service.
- Exercice en ZEP, violence, sensible : 5 points
- Discriminant : ancienneté de grade